



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
BUDGET
TENU LE 29 DÉCEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le 29 décembre deux mille vingt, au 94, rue de l'Église, à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Aurèle Cadieux, maire suppléant, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mélanie Larente, messieurs André Trudel et Éric Lévesque, tous conseillers, et formant la majorité du conseil.

Étaient également présentes : Madame Joanie Leboeuf, directrice générale et greffière-trésorière.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19h00, le maire suppléant ouvre l'assemblée

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Lecture de l'ordre de jour
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la Municipalité d Mont-Saint-Michel ;
- 5- Levée de l'assemblée

22-12-305

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Manon Cadieux
Et résolu à la majorité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis

POINT4
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA MUNICIPALITÉ
DE MONT-SAINT-MICHEL

ATTENDU QUE les revenus s'établissent comme suit :

REVENUS	Montant
Taxation	907 000
Compensations tenant lieu de taxes	49 200
Autres revenus de sources locales	143 130
Subventions	212 953
TOTAL DES REVENUS	1 312 283

DÉPENSES	Montant
Administration générale	326 748 \$
Sécurité publique	191 895 \$
Transport routier	288 128 \$
Hygiène du milieu	143 389 \$
Santé et bien-être	3 000 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	65 175 \$
Loisirs et culture	160 071 \$
Frais de financement	64 570 \$
Revenus et dépenses d'investissements	80 000 \$
Conciliation à des fins fiscales	65 248 \$
Affectations des surplus	(75 940 \$)
TOTAL DES DÉPENSES	1 312 283 \$

Il est proposé par Éric Lévesque
 Et résolu à la majorité du conseil que :

1. Les prévisions budgétaires de la Municipalité de Mont-Saint-Michel pour l'année 2023, à l'intérieur desquelles les revenus au montant de 1 312 283 \$ sont égaux au total des charges et affectations nettes, soient et sont, par les présentes, adoptées.
2. Un document explicatif du budget 2023 soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques comprises sur le territoire de la municipalité, à même le journal municipal « Le P'tit Rapide des Cèdres » et publié également sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

22-12-307

POINT 5
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mélanie Larente
Et résolu à la majorité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 19h09.

AURÈLE CADIEUX
Maire suppléant

JOANIE LEBOEUF
Directrice générale

Je, Aurèle Cadieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

AURÈLE CADIEUX